



Droit de se retirer /co-emprunteur

Par **chimene88**, le **22/01/2013 à 13:36**

[fluo]Bonjour,[/fluo] (mot obligatoire en arrivant)

lors de l'achat d'un camping-car en 2007 avec un ami, j'ai accepté d'être co-emprunteur. Le contrat de vente a été signé uniquement par mon ami. Le crédit sur 144 mois a été établi aux 2 noms, j'ai signé en qualité de co-emprunteur, et les prélèvements mensuels sont faits sur son compte postal. Je ne lui verse aucun euro en accord avec lui. La carte grise est aux 2 noms.

Or, je n'ai plus aucun rapport avec cet ami. Je veux me libérer de ce document de co-emprunteur. Il avait + que les moyens de payer ce véhicule au comptant mais a opté (pour des raisons de garanties sur le matériel) pour un crédit. Je lui ai, à plusieurs reprises, demandé de faire le nécessaire pour que je me libère de ce problème qui me mine. Il ne répond pas sur ce sujet.

Dois-je m'adresser à la société de crédit et quelles démarches dois-je faire ? quel courrier ou autre puis-je envoyer afin de mettre fin à cette situation ?

Je vous remercie d'avance de bien vouloir me répondre.

Par **Lag0**, le **22/01/2013 à 13:47**

Bonjour,

En règle générale, les banques refusent la désolidarisation d'un co-emprunteur. Seule solution alors, rembourser la totalité du crédit.

Encore faut-il que votre ami soit d'accord pour cela...